

DÉCISION

N°2016-05-01

Présents :

Président : M. François de MAZIÈRES.

Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THÉVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Excusés :

Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, représentée par M. Guy-Michel BÉROCHE
M. Philippe BENASSAYA.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 17

Objet : Acceptation d'un don de percussions de Monsieur Sylvio GUALDA au profit des établissements d'enseignement artistique de Versailles Grand Parc.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES, le 12 mai 2016,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n°2014.06.07, du Conseil communautaire du 26 juin 2014, portant délégation de compétence au Bureau communautaire pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Monsieur Sylvio GUALDA, ancien professeur de percussion du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles (CRR), concertiste de renom, a souhaité faire don de percussions et accessoires au profit des établissements d'enseignement artistique de Versailles Grand Parc.

L'ensemble des instruments et accessoires est en bon état. Il viendra utilement enrichir le parc instrumental pour l'enseignement quotidien comme pour les activités de diffusion. Ce parc est évalué à 7.000 €.

DÉCIDE :

- 1) *d'accepter le don de percussions et accessoires, estimé à 7.000 €, de Monsieur Sylvio GUALDA, ancien professeur de percussion du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles (CRR), au profit des établissements d'enseignement artistique de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 3) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 17

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Versailles, le 12 mai 2016.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services